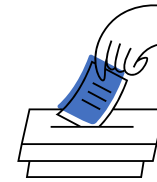


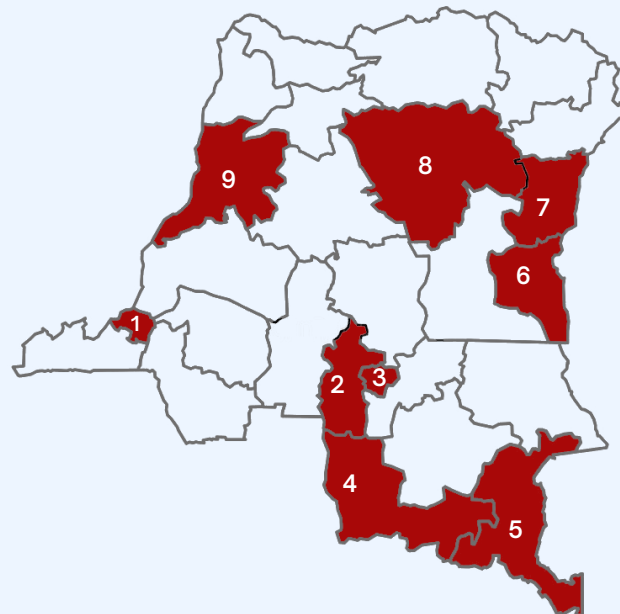
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 38
24 – 30 AVRIL 2023

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

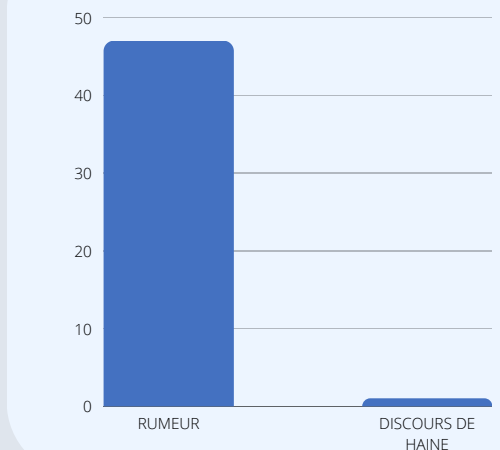


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



47 feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs et 1 Discours de haine.



Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa



Le camp politique Union Sacrée de la Nation formé pour les élections du 20 décembre 2023 commet une erreur politique en désignant d'avance Felix Tshisekedi président. C'est une usurpation du pouvoir du peuple à qui il revient d'élire un président de la RDC.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

L'Union Sacrée de la Nation est une coalition politique qui a pour objectif de soutenir Félix Tshisekedi, actuel président de la République, afin « de briguer un deuxième mandat à la tête du pays ». Une présentation officielle a eu lieu samedi 29 avril 2023 au stade des Martyrs de la Pentecôte à Kinshasa.

En réalité, cette coalition n'a pas désigné Félix Tshisekedi comme président mais a plutôt affirmé que ce dernier sera leur candidat à l'élection présidentielle prévue en décembre 2023. Ainsi, le peuple garde pleinement son pouvoir, garanti par la Constitution, d'élire ses dirigeants dont le président de la République.

Rappelons qu'à chaque cycle électoral, chaque camp espère la victoire de son leader à la magistrature suprême. Ce qui est un fait de campagne qui n'a rien avoir avec les résultats des urnes ou une quelconque usurpation du pouvoir du peuple. Par ailleurs, la liberté d'expression est garantie par la Constitution. Chacun est libre d'exprimer ses opinions et croyances. Seules les institutions habilitées (CENI et la Cour constitutionnelle) ont le pouvoir de déclarer un candidat comme élu.

Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

” A quand l'enrôlement des Congolais de Masisi, Rutshuru, Kiwanja, ...

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Masisi et Rutshuru sont deux des 6 territoires que compte la province du Nord-Kivu. Kiwanja, en revanche, est une cité située dans le territoire de Rutshuru. Il est vrai que les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs n'ont pas pu avoir lieu sur place compte tenu de la situation sécuritaire. Au début des opérations d'enrôlement, ces territoires étaient contrôlés par les rebelles du M23.

« S'agissant des territoires de Kwamouth dans la province du Mai-Ndombe, de Masisi, Nyiragongo (une partie) et Rutshuru dans la province du Nord-Kivu ainsi qu'une partie de la commune de Maluku dans la ville de Kinshasa, l'organisation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs est tributaire de l'amélioration des conditions sécuritaires », peut-on lire dans le communiqué de la CENI du mardi 25 avril 2023 relatif à la clôture définitive des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs sur toute l'étendue du territoire national ainsi que dans les 5 pays étrangers sélectionnés pour la phase pilote.



Rumeur #3

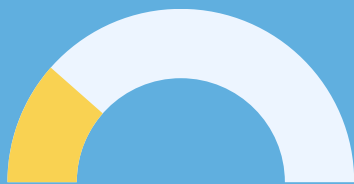
Récoltée à Kinshasa

“ Quel est le mécanisme mis en place pour détecter les mineurs ? Sachant qu'il n'existe aucun fichier national de l'état civil.



Twitter

NIVEAU DE RISQUE



F A I B L E

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Une rumeur similaire a été traitée dans notre bulletin n°35. En effet, la CENI a affirmé qu'au cours de l'opération de nettoyage du fichier électoral, seront retirés les enrôlés qui n'entrent pas dans les critères édictés dans la loi portant identification et enrôlement des électeurs, notamment les mineurs nés après le 31 décembre 2006 et qui ont trompé les agents des centres d'enregistrement sur leur âge exact.

La CENI dit faire confiance à ses logiciels pour détecter ces cas. « Après l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs, le logiciel va traquer les doublons, et toutes ces irrégularités (enrôlement des mineurs qui n'ont pas atteint l'âge, ndr) seront aussi constatées au niveau de nos logiciels », avait déjà déclaré Nestor Maroyi, responsable d'éducation civique électorale et sensibilisation à la CENI.

En clair, la centrale électorale compte recourir aux données des « iris, empreintes, données faciales, et les éléments identitaires comme le nom, l'origine, etc. ».

Cependant, consulté sur la question, Luc Lutala, expert électoral et membre de la Synergie des missions d'observation citoyenne des élections, (SYMOCEL), réagit en ces termes : « Non, impossible. Il n'existe aucun mécanisme efficace pour traquer les mineurs. Si ce mécanisme existait, c'est lors de l'enregistrement au fichier électoral que le mécanisme aurait dû fonctionner. Si on peut avoir confiance pour les doublons, manifestement, la CENI n'a démontré aucun mécanisme pouvant détecter qui est mineur sur le fichier électoral, si à l'enregistrement, sa date de naissance a été falsifiée.



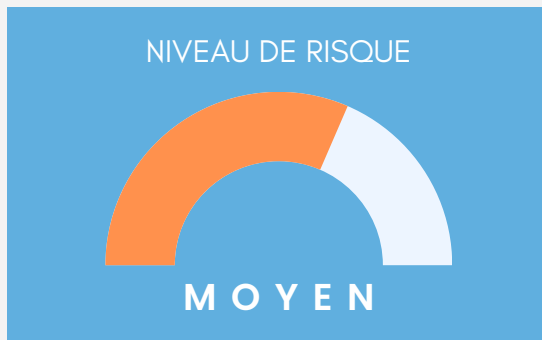
Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

” Le président de la CENI veut changer le mandat de Félix-Antoine en 7ans. C’est pourquoi il se cache derrière la loi Tshiani parce qu’il connaît qu’il va tricher en sa faveur.



Club d'écoute



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

“ Le mandat du Président de la République est constitutionnel. Il ne revient donc pas au président de la Commission électorale nationale indépendante de le modifier. Car cela ne rentre pas dans ses attributions. La modification de la durée du mandat présidentiel, entraîne la révision de la Constitution.

La loi Tshiani ne traite pas la question de la durée du mandat du président de la république, mais plutôt celle de la nationalité », explique Lydie Kapinga, chargée de l'éducation et information électorale à Internews.



Rumeur #5

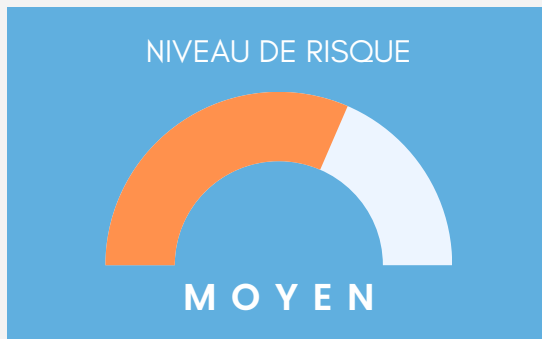
Récoltée à Kinshasa



Il y a un arrangement entre Denis Kadima et le ministre de Finances pour ne pas payer les gens puis dire que comme on a pas d'argent, on reporte les élections. Et ils ont donné l'argent à Eliezer Tambwe pour commencer à préparer le peuple.



Club d'écoute



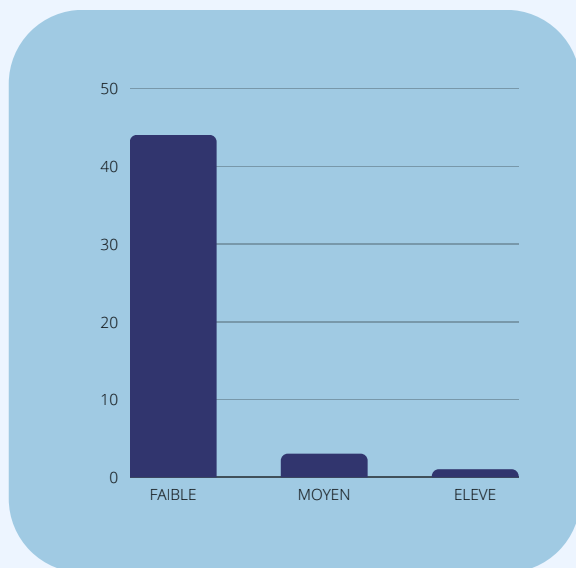
RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Les agents sont en train d'être payés progressivement à travers le pays. Les élections sont irréversibles. Aucun arrangement pour les reporter », réagit Jean Baptiste Itipo, directeur de communication à la CENI.

« Ce qu'il faut aussi noter c'est que les élections ne se reportent pas comme ça. En cas de difficultés, empêchant la CENI de respecter le calendrier électoral, le président de la centrale électorale introduit une requête motivée devant la Cour Constitutionnelle, comme ce fut le cas en 2016 », rappelle Lydie Kapinga, chargée de l'éducation et information électorale à Internews.

ANALYSE

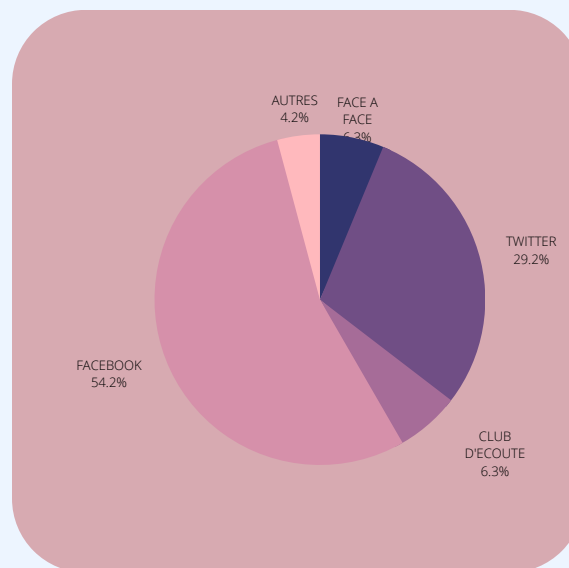
Niveau de risque



Du 24 au 30 avril 2023, nous avons collecté 48 rumeurs dans la Ville de Kinshasa. De ces rumeurs, 30 proviennent en ligne dont 26 sur Facebook et 14 sur Twitter ; et 8 proviennent de la collecte hors ligne dont 5 pendant les discussions en face à face et 3 des Clubs d'écoute.

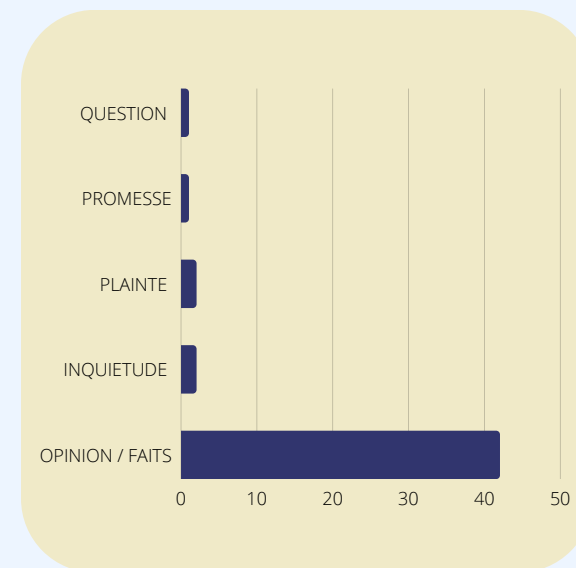
44 de ces rumeurs ont un niveau de risque faible, 3 un niveau de risque moyen et 1 un niveau de risque moyen.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Facebook est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 26 feedbacks suivi de Twitter avec 14. La collecte hors ligne a été de 8 feedbacks.

Type de Commentaire



42 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les différentes opinions informées et faits divers de la population en ce qui concerne le déroulement de l'enrôlement et la probabilité de tenu des élections dans le delais prévu, 2 Inquiétudes, 2 Plaintes, 1 Promesse et 1 Question.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 38

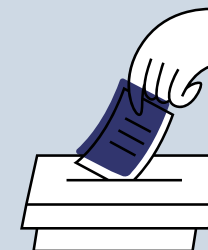
24- 30 AVRIL 2023

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 10 mai 2023

